

# JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Le Département de l'Ain a mandaté, il y a 4 ans, le Laboratoire d'évaluation des Politiques Publiques et des Innovations (LEPPI) pour établir un diagnostic de l'Aide Sociale à l'Enfance dans l'Ain (ASE) et proposer des actions concrètes à mettre en place pour développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'ASE.

Jeudi 20 novembre 2025, le Département a convié à Alimentec, à Bourg-en-Bresse, les professionnels de la Protection de l'Enfance, les personnels des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) et les membres de l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance de l'Ain (associations, Tribunal, Police, Gendarmerie, Préfecture ...) afin de leur restituer le travail mené depuis 4 ans et leur présenter différentes fiches-actions qui permettront de développer les liens d'attachement et le capital social des enfants placés.



« Les chiffres nationaux démontrent qu'un sans-abri sur quatre est un ancien jeune confié à l'aide sociale à l'enfance. Cela ne doit pas être une fatalité. Il appartient au Département d'agir pour éviter que des jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance se retrouvent en situation de précarité et d'isolement. Pour cela, le Département a décidé de travailler sur les liens d'attachement. Chaque lien qui se noue, chaque adulte de confiance qui croise la route d'un enfant confié, contribue à changer le cours de sa vie. Par ses missions liées à la politique enfance et famille, le Département de l'Ain souhaite mener une politique volontariste en faveur des familles aindinoises afin d'offrir à chaque enfant un parcours stable et porteur d'avenir. Le Plan Enfance 01, adopté en 2021, en était déjà la parfaite illustration. Celui adopté en 2025, pour les trois prochaines années, en sera la consécration. »

**Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain**



« Travailler sur les liens d'attachement des enfants confiés, c'est repenser la manière dont nous les accompagnons. Au-delà de la protection, il s'agit de leur permettre de construire des repères, des relations stables et durables, pour qu'ils puissent s'émanciper et construire leur propre avenir. Conscient des tensions que connaissent les dispositifs actuels en faveur de l'enfance, le Plan Enfance 01 du Département de l'Ain marque la volonté de ses élus de mener une politique conjointe au mieux protection, accompagnement et prévention. »

**Martine TABOURET, Vice-présidente du Département de l'Ain délégée à l'Autonomie, à l'Enfance et à la Famille**

## Développer les liens d'attachement et le capital social des enfants placés

En France, les statistiques démontrent qu'un SDF sur 4 a été un enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les principales raisons sont l'absence de capital économique, social et culturel à la sortie de leur parcours ASE les conduisant dans des situations de précarité et d'isolement.

Des chercheurs se sont intéressés au passage à l'âge adulte de ces jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ils mettent en évidence que les jeunes « qui s'en sortent » sont celles et ceux qui ont eu la possibilité d'être soutenus par des frères et sœurs, d'anciens éducateurs, des amis, des familles d'accueil, des parents : ce sont ceux qui ont pu maintenir, développer ou créer des liens sociaux d'attachement durant tout leur parcours d'accueil, puis après, à l'âge adulte.

### En chiffres / L'Aide Sociale à l'Enfance dans l'Ain

- 1 196 mineurs confiés à l'ASE au 31 décembre 2024
- 55 % en familles d'accueil, 45 % en Maisons d'enfants à caractère social (MECS)
- 252 assistants familiaux (familles d'accueil)

## Des fiches-actions pour développer le capital social

Pour ne pas se sentir seul, le jeune qui sort de l'Aide Sociale à l'Enfance a besoin d'avoir construit des liens d'attachement et donc de disposer d'un capital social. Des liens d'amitié, des liens familiaux, des relations professionnelles, des contacts avec un enseignant, un entraîneur sportif, des liens avec les éducateurs et les familles d'accueil... Tous ces liens qui se sont construits dans l'enfance, puis l'adolescence, permettent aux jeunes de se sentir entourés, soutenus, accompagnés tout au long de leur vie.

Plus de 80 professionnels de la protection de l'enfance ont participé durant 4 ans à des groupes recherche-action avec le Laboratoire d'Évaluation des Politiques Publiques et des Innovations (LEPPI), pour élaborer des fiches-actions qui serviront de base pour accompagner les enfants placés et développer leurs liens sociaux d'attachement et leur capital social, nécessaires à la construction de leur vie d'adulte et leur épanouissement.

### → Quelques exemples de fiches-actions :

Même éloignés, garder des liens de fratrie, de famille est important : un goûter partagé, des temps de jeux, une activité sportive ou culturelle partagée, tous ces temps dans des lieux chaleureux, ou en plein air, favorisent le maintien des liens d'attachement.

L'environnement du jeune est important. Changer de famille ou de lieu d'habitation ne doit pas être synonyme de rupture. Ainsi, créer un album photos permet de retracer son histoire de vie.

Envoyer une carte postale, téléphoner pour souhaiter un anniversaire, inviter pour un repas, une sortie... permet de garder un lien.

Devenir parrain ou marraine d'un enfant de l'ASE, c'est fonder un lien de confiance et d'entraide à long terme.



## CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 32 33 44 / 07 85 57 56 38 • [celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)